

Subventions à des associations de commerçants et artisans

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Depuis l'année 2000, sous l'impulsion de la Ville de Besançon, les associations de quartier ont été invitées à se mobiliser afin que leurs quartiers soient aussi des vecteurs de l'animation commerciale et artisanale. L'année 2006 a marqué un tournant dans les relations entre la Ville de Besançon et les associations de commerçants et artisans, notamment dans le soutien qu'elle apporte aux animations des quartiers.

Ainsi a-t-on pu voir les quartiers commerciaux de Cassin, Ile de France, Chaprais, Rond Point des Chaprais ou Saint-Claude proposer une alternative personnalisée aux animations de Centre-Ville, en accompagnement de celles proposées par l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon en septembre, octobre et décembre, ou lors d'opérations ponctuelles propres à chacune d'entre elles.

Cette année, ces associations souhaitent reconduire ou parfaire leurs animations. Suivant leur exemple et devant le succès rencontré auprès du public, d'autres associations se mobilisent : Côté Bersot, les Métiers d'Art ou le Chemin des Sens.

Ces actions marquent l'amorce d'une réelle volonté de coopération et de mutualisation des moyens des associations de commerçants et artisans qui proposent un calendrier riche en manifestations originales et de qualité, comme par exemple le 3^{ème} marché de potiers à Granvelle, Chocolat en fête quartier du marché, Cinémétiers (opération de sensibilisation des collégiens aux métiers de l'artisanat), les flâneries bisontines sur la ville, sans oublier les animations traditionnelles telles que les braderies d'été et d'automne, la rencontre des terroirs gourmands, etc.

De même, l'Office de Tourisme et des Congrès poursuivra les efforts qu'il a engagés les années précédentes en terme de promotion des différentes actions, notamment celles de fin d'année.

La Ville de Besançon apportera, outre une subvention, un soutien logistique important à ces opérations.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les attributions de subventions suivantes :

* 2 000 € à l'Union des Pâtisseries Chocolatiers du Doubs pour «Chocolat en fête» les 17 et 18 mars 2007

* 1 500 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs pour l'organisation de l'opération Cinémétiers le 16 mars 2007

* 7 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais, en soutien à l'organisation du Troc des Chaprais le 8 septembre 2007

* 4 000 € à l'association Métiers d'Art en Franche-Comté, soutenant le marché de potiers les 26 et 27 mai 2007

* 5 000 € à l'association Côté Bersot, pour ses animations annuelles

* 7 500 € à l'Union des Commerçants pour la Mode en Capitale

* 7 000 € à l'association du Chemin des Sens et de la Création Artisanale, pour les flâneries bisontines

et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

La somme de 27 000 € sera prélevée sur le compte 65.91.6574 code service 30200, la somme de 7 000 € pour l'association Chemin des Sens sera prélevée sur le compte 65.95.6574 code service 30200.

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Quand on a travaillé le dossier en commission avec M. MARIOT, j'avais posé la question sur le paiement de l'entrée. Et je n'ai pas pensé à poser une autre question, donc je le fais maintenant, les installations ont-elles été mises à disposition des chocolatiers gratuitement ou ont-ils payé pour participer à la manifestation ?

M. Jacques MARIOT : Il y avait une entrée payante à 1 € le matin et à 3 € l'après-midi avec les défilés de mode. On a attribué la subvention qui figure là aux chocolatiers. Ils avaient un budget prévisionnel important, donc on a participé, ils ont participé aussi dans le cadre de leur mission. Il y avait 11 chocolatiers présents, ça a été vraiment une très grande réussite...

M. LE MAIRE : Le chapiteau, ce sont eux qui l'ont payé ?

M. Jacques MARIOT : Il était compris dans le budget global.

M. LE MAIRE : Ils l'ont donc payé.

M. Jacques MARIOT : Il revient à 9 000 € environ. Vous avez pu voir qu'on a enlevé 200 m² de chapiteau pour en garder 800, et demain soir vous êtes tous invités à un premier défilé de mode qui précédera ceux de samedi après-midi à 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, avec tous les artisans locaux. Vous êtes les bienvenus pour fêter l'artisanat, l'équipement non pas de la maison mais la mode en capitale avec les commerçants et la Ville de Besançon.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Il s'est passé ce que j'ai évoqué en commission, ils ont vendu beaucoup de chocolat, ils n'en ont pas offert beaucoup.

M. Jacques MARIOT : Si, tous les gens qui entraient avec 1 € ou 3 € pouvaient goûter chez les 11 chocolatiers -j'y suis allé 4 fois, donc j'ai pu le constater- (rires). Je vous signale que les petits ballotins que vous avez là sont un relais de l'opération qu'on a menée samedi et dimanche...

Mme Paulette GUINCHARD : Je n'en ai pas moi !

M. Jacques MARIOT : Eh bien il a été mangé par des pirates qui sont passés par là. C'était une superbe opération et les chocolatiers bisontins -il y en avait 4- et 7 de Franche-Comté, sont vraiment extrêmement satisfaits de la vitrine artisanale qu'ils ont pu montrer. Il y avait aussi 2 CFA présents, 1 CFA de Montbéliard et le CFA Hilaire de Chardonnat de Besançon. C'est vraiment une totale réussite avec les Miss Besançon 2006-2007, c'était une opération magnifique.

M. LE MAIRE : Et avec la participation de Jacques MARIOT bien sûr ! Pour ceux qui n'étaient pas là, vous avez eu sur vos tables des ballotins de Michel BAUD que je remercie à nouveau. Si vous ne les avez pas eus, c'est qu'ils ont été répartis avec les services présents. Mais vous pourrez aller en acheter dans la pâtisserie-chocolaterie que j'ai nommée précédemment».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.